

MONSIEUR LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Vu l'article L.442-1 du Code de l'éducation,
Vu l'article 8-1 du décret n° 85-727 du 12 juillet 1985,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

Le calendrier des diverses opérations relatives à la nomination des maîtres pour la rentrée scolaire 2016/2017 dans les établissements privés sous contrat de l'académie d'Aix-Marseille est le suivant :

Du lundi 29 février au dimanche 6 mars 2016 inclus

Campagnes TRM
Etablissement des listes de pertes d'heures et de pertes de contrat
Demandes d'agrégats et de profilage

Du lundi 7 mars au vendredi 25 mars 2016 inclus

Vérification des propositions des chefs d'établissement par les gestionnaires de la DEEP
Recensement des postes vacants
Recensement des pertes d'heures et pertes de contrats
Saisie des agrégats. Recensement des demandes de profilages

Du samedi 26 mars au lundi 28 mars 2016 inclus

Saisie des supports susceptibles d'être vacants par les chefs d'établissement

Le mardi 29 mars 2016

Groupe de Travail CCMA

Examen des pertes d'heures et pertes de contrats
Examen des demandes de profilages

Le mercredi 30 mars 2016

Désagrégations des postes susceptibles d'être vacants et saisie des profils par la DEEP

Du vendredi 1 avril au lundi 4 avril 2016 inclus

Vérification par les chefs d'établissement de la publication des postes déclarés vacants et susceptibles
Préparation par la DEEP de la publication des emplois vacants

Le mardi 5 avril 2016

Publication des emplois vacants par la DEEP

Du mercredi 6 avril au jeudi 14 avril 2016 inclus

Saisie de leurs vœux par les candidats

Du vendredi 15 avril au mardi 19 avril 2016 inclus

Préparation par la DEEP des documents pour la CAE

A partir du mercredi 20 avril 2016

Envoi par mél, par la DEEP, de l'accusé de réception confirmant leurs vœux aux candidats

Du jeudi 21 avril au jeudi 19 mai 2016

Saisie par les chefs d'établissement des avis et rangs de classement des candidats

Du vendredi 20 mai au mercredi 1 juin 2016

Préparation par la DEEP des documents de la CCMA

jeudi 2 et vendredi 3 juin 2016

Groupe de Travail CCMA

Lundi 13 juin 2016**Réunion CCMA siégeant en formation spéciale****A partir du vendredi 17 juin 2016**

Notifications par fax par la DEEP aux chefs d'établissement, des personnels nommés suite à la consultation de la CCMA. Ils disposent de 15 jours pour accepter ou refuser les propositions

A partir du lundi 20 juin 2016

Propositions d'affectation des lauréats des concours 2016 par la DEEP

Le mardi 12 juillet 2016**CCMA spéciale : information sur les prévisions d'affectation des concours 2016****Après le 14 juillet 2016**

Publication des résultats du mouvement sur l'application

Au plus tard, le vendredi 8 juillet 2016

Remontée à la CNA :

- des postes vacants
- des maîtres en perte d'heures ou de contrat,
- des lauréats 2015 (CAFEP – CAER – CDI) qui n'ont pu obtenir de nomination au mouvement académique.
- des lauréats concours 2016 (CAER - concours et examens professionnalisés) qui n'auront pu être affectés dans l'académie faute de services vacants dans leur discipline

Le mercredi 13 juillet 2016**CNA : affectation des maîtres sus-cités****Le lundi 18 juillet 2016**

Notifications (fax et ou mél.) par la DEEP de la liste les maîtres affectés dans l'académie par la CNA, aux chefs d'établissement disposant de postes vacants.

Envoi par la DEEP aux maîtres affectés dans l'académie par la CNA, des postes vacants dans leur discipline.

Vendredi 9 septembre 2016**CCMA spéciale : Information sur les propositions d'affectation de la CNA - information sur l'affectation des concours 2016, des BOE 2016 et des maîtres délégués en CDI. Bilan de la campagne.**ARTICLE 2

Monsieur le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 2 février 2016

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

Bernard BEIGNIER